



**HAL**  
open science

## **Mbou-Mon-Tour : un cas de gouvernance communautaire de la biodiversité en RD Congo**

Valentin Omasombo, Jean Christophe Bokika Ngawolo, Victor Narat

► **To cite this version:**

Valentin Omasombo, Jean Christophe Bokika Ngawolo, Victor Narat. Mbou-Mon-Tour : un cas de gouvernance communautaire de la biodiversité en RD Congo. Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020, 2021. <hal-03351862>

**HAL Id: hal-03351862**

**<https://hal.science/hal-03351862v1>**

Submitted on 22 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## ***Mbou-Mon-Tour : un cas de gouvernance communautaire de la biodiversité en RD Congo***

***Valentin Omasombo et Jean Christophe Bokika-Ngawolo, MMT, Victor Narat, CNRS***

Encart p. 86, dans Doumenge C., Palla F., Itsoua Madzous G-L. (Eds.), 2021. Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse : 400 p.

L'ONG congolaise Mbou-Mon-Tour (MMT) agit principalement dans la Chefferie des Batéké Nord, Territoire de Bolobo, Province du Maï-Ndombe, en RDC. Cette ONG a été créée en 1997 suite au constat local de la raréfaction des ressources animales, d'abord comme ONG de développement, afin de mettre en place des activités de subsistances alternatives. C'est en 2001, que MMT met en avant la conservation d'une espèce emblématique : le bonobo (*Pan paniscus*), dont la présence est confirmée en 2005 par le WWF.

Les initiateurs de ce projet sont des villageois originaires de cette zone ou y vivant. Après avoir connu de nombreuses critiques et méfiances des différents acteurs de la conservation « classique », MMT a progressivement réussi à devenir un acteur incontournable en proposant un modèle innovant de la conservation des bonobos en RDC et, plus généralement, des grands singes en Afrique centrale.

Il est rapidement apparu que les populations locales ne souhaitent pas créer une réserve ou étendre la réserve de Tumba-Lediima, le but étant d'éviter que cette zone ne devienne une forêt classée au sens du code forestier congolais et ne passe sous gouvernance centrale. Afin de pouvoir créer une aire de conservation communautaire, MMT s'est appuyé sur le code forestier congolais et notamment l'article 22, qui stipule : « *Une communauté locale peut, à sa demande, obtenir en titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume* ». L'objectif de création de cette « concession forestière » concernait la conservation communautaire de la biodiversité et non l'exploitation artisanale

du bois, comme cela est souvent mis en avant pour la création de forêts communautaires.

Le processus de création a duré une dizaine d'année, en parallèle des avancées de la production de textes réglementaires relatifs aux modalités d'attribution et de gestion des Concessions Forestières

des Communautés Locales (CFCL). Le décret fixant les modalités d'attribution a été signé en 2014 et l'arrêté ministériel précisant les modalités de gestion en 2016. En 2017, le Gouverneur

de la province du Maï-Ndombe a signé les arrêtés accordant le statut de « CFCL destinées à la conservation du bonobo » à six villages de la zone, réunies sous le nom de CFCL de la rivière Mbali, pour une surface totale de 18 km<sup>2</sup> au lieu des 500 km<sup>2</sup> demandés originellement.

Les limites, les règles de gestion et les grandes orientations de ces CFCL ont été définies par les villageois eux-mêmes réunis en assemblée générale. Une gouvernance communautaire participative a été établie et les habitants des villages concernés ont élu en 2020 les membres des trois organes de gouvernance parmi cette même population. Le Comité de gestion est l'organe exécutif et technique chargé de la gestion quotidienne de la CFCL de la rivière Mbali, conformément aux résolutions et orientations de l'assemblée générale auprès de laquelle il rend compte de ses actes. Le Comité de suivi est chargé d'assurer le contrôle et l'évaluation des activités de gestion de la concession forestière. Le Comité des sages est l'organe de consultation, de prévention et de règlement

des conflits liés à la gestion, l'utilisation et l'exploitation de la concession et au partage des bénéfices qui en résultent. Avant ces comités, MMT réunissait les chefs coutumiers et les représentants

de la population locale pour définir les règles de gestion, conformément aux exigences légales et dans le respect des us et coutumes locaux.

Suite à cette initiative, plusieurs villages voisins ont sollicité MMT pour répliquer ce processus.

Cela pourrait aboutir à un réseau national de CFCL favorisant la conservation des bonobos et de la biodiversité en général.